

Objet : APPUI TECHNIQUE AUX TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE MISE AUX NORMES DES PISTES DFCI - ANNEE 2023

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique ;

VU le devis d'appui technique présenté en date du 21 février 2023 par le bureau d'étude AEF domicilié à PEZILLA DE LA RIVIERE, pour un montant de 10.000,00 € HT, soit 12.000.00 € TTC.

Considérant la nécessité d'entretenir et de mettre en état les pistes DFCI afin de garantir la sécurité de la population et la protection des massifs ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier pour l'année 2023 l'appui technique des travaux d'équipement et de remise en état des pistes DFCI, au bureau d'étude AEF domicilié à PEZILLA DE LA RIVIERE, pour un montant de 10.000,00 € HT, soit 12.000.00 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la Collectivité.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Publique assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 28 février 2023

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.



Pézilla la Rivière le 21 février 2023

**DEVIS POUR UN APPUI TECHNIQUE AUPRES DES COMMUNES MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT – 2023**

Préparation du programme des travaux présentés au CFM 2023

Il s'agit de mettre en œuvre, à partir des études préalables, le montage des dossiers de demande de subvention (chiffrage, plans, dossiers, délibération...).

Les travaux projetés étant complexes, il est nécessaire de réaliser avant toute programmation des études de faisabilités techniques et foncières.

Les tracés des ouvertures des nouvelles pistes DFCI seront réalisés puis reportés sur cadastre. Une aide technique pourra être nécessaire auprès des propriétaires pour les informer des projets. Dans les cas de mises aux normes de pistes existantes, il n'y aura pas de tracé à réaliser, mais un report sur fond cadastral de l'emprise des élargissements.

Une fois les travaux définis, le prestataire établira le dossier de demande de subvention (devis estimatif et quantitatif, plans des travaux, autres pièces réglementaires...) qui sera fourni aux financeurs.

Préparation du programme des travaux présentés au programme réparation équipement DFCI 2023 (financé par le Conseil départemental)

Appui aux communes

Le prestataire sera amené à accompagner les communes dans :

- Le règlement de litige qui pourrait apparaître sur un projet DFCI.
- Les procédures réglementaires particulières (zonage environnemental) sur les ouvrages.
- La concertation avec les différents services ayant un lien avec la DFCI (SDIS, DDTM, CD, CA, ONF,...)
- L'appui fond vert

**DEVIS ESTIMATIF**

Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Préparation du programme de travaux				
Ouverture de piste : Tracé, report et estimation	ml	1000	1,00 €	1 000,00 €
Mise au norme de piste : report et estimation	ml	2000	0,50 €	1 000,00 €
Appui technique (réunions, préparation convention de passage, courriers, plans...)	j	10	500,00 €	5 000,00 €
Elaboration et suivi des dossiers de demande de subvention	j	6	500,00 €	3 000,00 €
TOTAL				10 000,00 €

MONTANT HT : 10 000 €**TVA 20% : 2000 €****MONTANT TTC : 12000 €**

Arrêté le présent devis à la somme de douze mille euros TTC.



Le Président,

Louis JALLAT**L'EXPERT FORESTIER**
Jérôme LOUVET**AEF J.LOUVET****Bureau d'études, Ingénierie, Expertise et Gestion****Expert Forestier Agréé membre du Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière**

Adresse : 16, Chemin de Thuir – 66370 PEZILLA LA RIVIERE

Port. : 06-11-52-81-76 ; Email : j.louvet@aef-expert-forestier.fr

SASU au capital de 10 000 € - 879 783 033 RCS Perpignan